

Communiqué de Presse

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : Angle 64 Rue de Palestine, 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002
Tunis

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur Indépendant

ASSURANCES MAGHREBIA S.A se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration pour les exercices comptables 2026, 2027 et 2028.

Les candidats, au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire les conditions minimales ci-après.

1- Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, au jour du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Etre une personne physique jouissant de ses droits civils.
- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec ASSURANCES MAGHREBIA, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant le dépôt de sa candidature, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant le dépôt de sa candidature, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle ASSURANCES MAGHREBIA est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint des ASSURANCES MAGHREBIA, désigné en tant que tel, détient ou a détenu durant les cinq années précédant le dépôt du dossier, un mandat d'Administrateur ou est membre de conseil de surveillance ;

- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital des ASSURANCES MAGHREBIA ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié des ASSURANCES MAGHREBIA ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, président du directoire, directeur Général unique, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ASSURANCES MAGHREBIA ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas être une personne déclarée par jugement interdite de gérer ou diriger des sociétés, un mineur, un incapable et une personne condamnée à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Ne pas être une personne condamnée pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ou une personne qui en raison de ses charges ne peut exercer le commerce.
- Ne pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Ne pas faire l'objet d'une condamnation pour les infractions mentionnées au paragraphe 2 de l'article 73 Code des Assurances ;
- Ne pas faire l'objet d'une condamnation pour contravention à la réglementation des assurances ;
- Ne pas faire l'objet d'une déclaration de faillite ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Les candidat(e)s à ce poste doivent également au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier ;
- Sera également apprécié d'avoir les expériences et/ou connaissances professionnelles en matière d'actuariat, audit financier, connaissances réglementaires, réassurance et conformité.

2- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration des ASSURANCES MAGHREBIA détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- Le curriculum vitae du candidat mis à jour et signé ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

3- Modalités et date limite de dépôt de candidature

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société ASSURANCES MAGHREBIA et portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant** ».

Cette enveloppe doit être soit transmise à la société par tout moyen laissant une trace écrite, ou déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le 23 janvier 2026.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

4- Choix des candidat(s)

Le(s) candidat(s) retenus sont choisis par le comité de nomination et de rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

Le(s) candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Assurances Maghrebria mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société d'assurance qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Carte de résidence en Tunisie numéro sis(e) au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Assurance et de Réassurance ASSURANCES MAGHREBIA déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas piétiner les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature